



Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service Aménagement
Unité voies navigables
Référence : SAC/VN/AU
avis ouverture navigation
Affaire suivie par :
Nicolas PROU

AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE NANTES À BREST

ANNÉE 2023

En raison de travaux de modernisation du barrage du réservoir d'alimentation de Vioreau durant l'année 2023, les dispositions relatives à la navigation sur le Canal de Nantes à Brest et le fonctionnement de ses écluses sont définies comme suit :

**La navigation sera fermée durant toute l'année 2023
entre Nort-sur-Erdre et Guenrouët**
(de l'écluse de Quiheix à l'écluse de Melneuf)

**La navigation sera ouverte
du vendredi 7 avril 2023 au dimanche 29 octobre 2023
entre Guenrouët et Saint Nicolas-de-Redon**

(de l'écluse des Bellions à Fégréac à l'écluse de la Digue à Saint Nicolas-de-Redon)

Période d'ouverture sous réserve de ressources en eau suffisantes.
Des restrictions de mouillage ou une interruption de la navigation pourraient être envisagées si les niveaux d'eau ne pouvaient être maintenus.

FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES :

Jours d'ouvertures

- L'écluse de la Digue sera ouverte
 - uniquement les Week Ends du 7 au 30 avril et du 1^{er} au 29 octobre
 - tous les jours du 1^{er} mai au 30 septembre
- L'écluse des Bellions sera ouverte tous les jours durant toute la saison

Horaires des écluses :

- Du samedi au jeudi :
 - de 9h15 à 12h30
 - et de 14h00 à 18h30
- Le vendredi :
 - de 9h15 à 12h30
 - et de 14h00 à 18h45

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Le libre-service est interdit.** Les écluses sont exclusivement manœuvrées par les personnels du Département de Loire-Atlantique.
- **La vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest est de 8 km/h.**
Les usagers devront réduire leur vitesse à chaque fois que cela sera nécessaire : (à l'approche des écluses, des ports, des pêcheurs, des manifestations, de travaux, ...).
- **Économies d'eau :** Afin d'économiser la ressource en eau, les regroupements d'embarcations sont opérés pour franchir les écluses chaque fois que cela sera possible. Un bateau pourra être mis en attente si un second bateau est prévu au passage d'une même écluse, sous réserve que les bateaux puissent passer ensemble le même sas.
- **Avis complémentaires.** Des sujétions spécifiques à la navigation, à l'usage des abords du canal ou relatives à la réalisation de travaux sur le canal et ses abords pourront compléter les dispositions précisées dans le présent avis. Elles seront portées à la connaissance des usagers au moyen d'avis complémentaires.

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES :

Pour tout renseignement :

☎ 02.40.79.47.56 – service aménagement de la Délégation de Chateaubriant

En cas de problème en dehors des heures de service

☎ 06.48.66.40.70 – astreinte

Pour informer les écluses de votre arrivée :

☎ 07 87 01 46 42 – écluse des Bellions

☎ 06 79 09 66 23 – écluse de la Digue

Pour le Président du conseil
départemental
Le Chef du service aménagement,



Stéphane LECONTE